

## Communiqué de presse

Renforcement des capacités du Conseil d'État et des Tribunaux administratifs,  
*en tant que juridictions électorales en charge des contentieux et de la proclamation  
des résultats des élections communales et municipales du 27 novembre 2019*

**Du 07 au 10 octobre 2019 à l'École Nationale de la Magistrature et de Greffes -  
Antananarivo**

En vue de promouvoir la réussite des élections communales et municipales du 27 novembre 2019, l'École Nationale de la Magistrature et des Greffes, sous l'égide du Ministère de la Justice, en partenariat avec la HCC, la CENI, le PNUD et dans le cadre du projet de Soutien au Cycle Electoral de Madagascar (SACEM), organise un atelier de formation des magistrats portant sur le thème « *renforcement des capacités du Conseil d'Etat et des Tribunaux administratifs, en tant que juridictions électorales en charge des contentieux et de la proclamation des résultats* », du lundi 07 au jeudi 10 octobre 2019 à l'ENMG Tsaralàna.

### **Gestion des contentieux et proclamation des résultats définitifs**

En effet, au regard de la Loi, les Tribunaux Administratifs (TA) sont juges en premier et dernier ressort de toutes les requêtes contentieuses relatives aux élections territoriales. Ensuite, dans un délai de trente jours à partir de la date de la publication des résultats provisoires par la CENI, les six Tribunaux Administratifs implantés dans chaque chef-lieu de Province procéderont à la proclamation officielle des résultats desdits scrutins (élections des Maires et élections des membres des conseils communaux et municipaux), au mois de janvier 2020. Le Conseil d'Etat statue en cassation sur tout pourvoi formé pour violation de la loi contre les jugements rendus par les Tribunaux administratifs.

### **Promouvoir une lecture et une interprétation commune de la loi**

Afin de renforcer la crédibilité et la sincérité des élections à venir, et contribuer à la garantie de la libre expression du suffrage, l'atelier de renforcement des capacités entend :

- Renforcer l'appropriation du cadre normatif régissant les élections communales, et promouvoir une lecture et une interprétation communes des dispositions législatives et réglementaires, en vue d'une optimisation de la fonction juridictionnelle ;
- Renforcer la connaissance et la maîtrise des dimensions réelles des élections communales par les membres des juridictions électorales ;
- Optimiser la gestion des contentieux électoraux et la proclamation des résultats des élections communales ;
- Promouvoir la mutualisation des acquis et des investissements réalisés en matière électorale, par un cadre de concertation HCC-CENI-Juridictions électorales (CE-TA).

### **Trois jours de formation et une journée de concertation**

Après l'ouverture officielle de l'atelier, en présence du Directeur Général de l'ENMG, du Président du Conseil d'Etat, de Représentant Résident du PNUD, du Vice-Président de la CENI, du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Président de la HCC, la première journée du 7 octobre, sur le cadre légal des élections, se fera en séance plénière. Les interventions seront suivies d'échanges et de discussions portant sur toutes les questions susceptibles de soulever des difficultés au cours des élections communales.

Le deuxième jour, les travaux porteront sur les dimensions réelles des élections : les acteurs, l'ensemble des dispositifs organisationnels, logistiques et opérationnels, les bulletins et les autres matériels sensibles, les opérations de recensement matériel des votes ainsi que les dispositifs de transmission des données (logiciel, réseau V-SAT, etc.).

Le troisième jour, la formation sur les contentieux des opérations et des résultats se fera de nouveau en séance plénière.

La dernière journée sera consacrée à une séance de travail mettant en présence les magistrats du Conseil d'Etat et des Tribunaux administratifs. Ladite séance permettra aux participants de procéder à l'examen de toutes les questions abordées au cours des trois premières journées, en vue de promouvoir l'uniformisation des solutions de principes envisageables.

A l'issue des sessions de formation et du cadre de concertation constitué, les magistrats des Tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat disposeront de connaissances et de données réactualisées, d'une lecture commune des dispositions normatives régissant les élections communales, et des outils nécessaires pour assumer la mission qui leur sera assignée au sein des juridictions électorales.

### **Réalisation et diffusion d'un manuel à l'usage des magistrats**

Une fois les données actualisées de la formation validées et disponibles, un manuel à l'usage des magistrats sera produit et distribué, en vue de promouvoir l'optimisation de la fonction juridictionnelle en matière électorale.

### **Programme de la matinée du lundi 07 octobre 2019**

08h00-08h45 : Arrivée des participants et des invités,

08h45-09h00 : Arrivée des autorités,

09h00-09h45 : Série d'allocutions et ouverture officielle de l'atelier de renforcement des capacités,

09h45-10h00 : Pause-café et point de presse.